



## COMMUNIQUE

Depuis quelques jours le débat sur l'opportunité du Prélèvement à la Source s'est installé dans le paysage politique et médiatique.

D'affirmations péremptoires sur son maintien (M. Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques) en atermoiements et contradictions (M. DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics), le débat tourne autour : de la "faisabilité" technique, des bugs informatiques, d'une note ultra confidentielle de la DGFIP qui se retrouve dans Le Parisien, de la simplicité supposée, mais au final non avérée, de la "réforme"...

Est-il utile de revenir ici sur :

- les multiples avertissements lancés par les organisations syndicales depuis l'annonce de la réforme sur toute une série de questions techniques qui vont pourrir la vie des contribuables et des agents des finances publiques ;
- l'enfumage que constitue l'idée d'impôt contemporain (*le gouvernement et les défenseurs de « cette contre-réforme » expliquent qu'il s'agit de supprimer le décalage d'une année entre le calcul et le recouvrement effectif de l'impôt. C'est un mensonge ! D'une part, les taux de prélèvements resteront déterminés en fonction des éléments déclaratifs se rapportant à l'année précédente ; par ailleurs, toute modification de revenu signalée auprès de l'administration fiscale et engendrant une modification éventuelle du taux, ne sera prise en compte que dans un délai de 3 mois... au mieux !!*) ;
- les nombreux rapports du Conseil des Prélèvements Obligatoires qui avaient insisté sur l'inutilité d'une telle réforme au regard des bons résultats du recouvrement de l'IR et du succès de la mensualisation dont la généralisation était préconisée... (dans le cadre du système actuel, les redevables mensualisés souhaitant moduler leurs prélèvements sont satisfaits le mois suivant leur demande. Les assujettis soumis aux acomptes disposent également d'une souplesse leur permettant d'adapter le paiement de leurs échéances à leur situation personnelle).

**La réalité c'est que le Prélèvement à la Source n'est en rien plus réactif que le dispositif actuellement applicable !**

Mais alors, pourquoi deux gouvernements successifs issus de majorités parlementaires dites différentes insistent sur la question ? Si de simplicité il ne saurait être question et si le taux de recouvrement attendu sera vraisemblablement en baisse, c'est bien qu'il s'agit d'autre chose...

Outre le fait que le passage au PAS va permettre à court terme (comme l'indique le rapport CAP 2022) de créer une agence unique du recouvrement en charge de l'impôt et des cotisations sociales, permettant de concrétiser une "privatisation" de l'encaissement des recettes de l'Etat (le gouvernement prévoit d'ailleurs également de confier l'encaissement en numéraire des recettes de l'Etat aux agences postales avec à terme un appel d'offre lancé à d'autres opérateurs privés pour assurer cette mission) et de détruire un maximum d'emplois publics à la DGFIP (voir les expressions de Gérard DARMANIN), il est également et surtout l'instrument d'une volonté politique cherchant à imposer un véritable changement de paradigme dans notre système fiscal ainsi que dans les principes qui régissent jusqu'à présent le financement de notre protection sociale.

Diminuer autant que faire se peut la progressivité de l'impôt sur le revenu et donc son objectif égalitaire et redistributif, en finir avec la notion de foyer fiscal et aller au pas de course vers l'individualisation de l'impôt (avec la fin du quotient familial), et surtout ... SURTOUT : procéder à court terme à la FUSION IR/CSG... et "fiscaliser" les sources de financement de la protection sociale pour mieux les utiliser au gré des "impératifs" budgétaires que se fixeront les gouvernements : TELS SONT LES OBJECTIFS NON AVOUES de cette soi-disant modernisation.

L'objectif est bien d'en finir avec les principes de financement de la protection sociale (le salaire socialisé au travers des cotisations sociales salariales et patronales) pour étatiser bien plus qu'elle ne l'est déjà la sécurité sociale en donnant à l'Etat la main mise totale sur ses sources de financement. Rien d'étonnant dès lors à ce que cette "contre-réforme" se double de la conversion du CICE en exonération pérenne de cotisations patronales, de la quasi disparition des cotisations chômage et maladie....

**A terme il s'agit de permettre aux gouvernements d'utiliser le budget de la sécu, l'argent des salariés destinés à leur protection sociale, comme ils l'entendent.**

Ainsi, et cela est passé inaperçu au détour d'une dépêche AFP du 27 juin dernier : le rapport de la Cour des Comptes sur les comptes de la sécu annonce que « *les excédents dégagés par les administrations de Sécurité Sociale seront "plafonnés" à partir de 2019, le surplus devant servir à réduire le déficit de l'État pour un montant qui pourrait atteindre 24 milliards d'euros en 2022* ». Des excédents qui conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPFP), adoptée en décembre avec le budget 2018 pourront donc servir « à la réduction du déficit de l'État ».

En clair, Macron et son gouvernement veulent utiliser les ressources de la sécu et les utiliser à leur guise... faire payer les milliards de cadeaux aux plus riches, les primes aux premiers de cordée, l'abandon de l'ISF en piquant l'argent de la protection sociale.

C'est un « pognon de dingue » sur lequel va faire main basse le gouvernement et dans le même temps imposer une réforme sans précédent de l'hôpital public au nom de la "saine gestion budgétaire des dits hôpitaux" ainsi qu'une révision complète de la politique d'aides sociales et des revenus de transfert (APL, Allocations familiales...) permettant de lutter contre la pauvreté... en attendant (mais pas trop c'est à l'ordre du jour pour 2019) de liquider les principes de la retraite par répartition et le code des pensions par l'intronisation d'un système individualisé de retraite par points tout en favorisant la capitalisation.

**La CGT Finances Publiques rappelle son opposition à la mise en place du Prélèvement à la Source, dénonce le discrédit porté sur les agents des Finances Publiques par le gouvernement et les hauts fonctionnaires de notre Administration et dénonce l'absence de soutien et d'information de la part de la direction locale qui laisse les agents d'accueil seuls face aux inquiétudes naissantes des contribuables.**